



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU vendredi 10 juillet 2020**  
**A 12 heures 30**

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Date d'affichage : le 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Etaient présents** : M. X. MADELAINE Le Maire, Mme I. LIEGARD, M.R. FOLTETE, Mme B. FABRE, Mme P. MADELAINE, M. C. FRAHIER, Mme C. BUSNEL, Mme S. FAYOL, M. M. VERHAEGUE, Mme A-S. MONTELMARD, M G. FONTAINE, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : M. P-H. BESNEUX, Mme H. BANDZWOLEK, M. S. DESNOS, M. R. SLIMANI

Pouvoirs : Mme H. BANDZWOLEK donne pouvoir à M.R. FOLTETE, M. S. DESNOS donne pouvoir à M. X. MADELAINE, M. R. SLIMANI donne pouvoir à M. C. FRAHIER,

M. Guillaume FONTAINE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT)

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2020**

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2020.

Il est procédé à l'adoption dudit compte rendu à l'unanimité.

**2020/58 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle Gauvin, le 10 Juillet 2020 à 12h30.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale INTA2015957 J du 30 Juin 2020

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mme Bernadette FABRE, et Mme Catherine BUSNEL,
- Mr Mathieu VERHAEGHE, et Mme Pauline MADELAINE,

Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, **les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.**

Le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (Art. L. 289 du code électoral). Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée.

Composition de la liste : VIVRE ENSEMBLE A AMFREVILLE

- Mr Xavier MADELAINE
- Mme Pauline MADELAINE
- Mr Christophe FRAHIER
- Mme Isabelle LIEGARD
- Mr Serge DESNOS
- Mme Sylvie FAYOL

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- Liste VIVRE ENSEMBLE A AMFREVILLE : 13 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste VIVRE ENSEMBLE A AMFREVILLE : 6 sièges

Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués :

- Mr Xavier MADELAINE
- Mme Pauline MADELAINE
- Mr Christophe FRAHIER

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants :

- Mme Isabelle LIEGARD
- Mr Serge DESNOS
- Mme Sylvie FAYOL

### **2020/59 – CCID – Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Monsieur Le Maire expose que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La CCID est composée de 7 membres : Le Maire qui préside cette commission et 6 commissaires titulaires. 6 commissaires suppléants devant être également désignés.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;

Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur régional et/ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Aussi et en vertu des articles 1650 et 1660 dudit code (CGI), le conseil municipal est invité à établir une liste de propositions de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer, selon le tableau ci-joint, les commissaires suivants :

	<b>civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse</b>	<b>Impositions directes locales</b>
<b>1</b>	M.	DESNOS	Serge	21/04/1979	Rue de Brunehaut 14860 AMFREVILLE	T.F.
<b>2</b>	Mme	MARIE	Yvette	16/06/1947	17 Route de Ca- bourg 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>3</b>	M.	GOSSEZ	Philippe	4/09/1955	17 Rue d'Hérouvil- lette 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>4</b>	Mme	BUSNEL	Catherine	14/05/1956	8 Rue des Champs St Martin 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>5</b>	M.	BESNEUX Chef d'entreprise	Paul-Henri	01/07/1979	6 Impasse du Clos Renard 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F. C.F.E.
<b>6</b>	Mme	LE CURIEUX-BEL- FOND Docteur	Catherine	08/10/1966	16 Rue d'Hérouvil- lette 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>7</b>	M.	BOSSEBOEUF	Philippe	10/06/1954	5 Impasse de la Co- quette 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>8</b>	Mme	LOMBARD Ex- ploitante Agri- cole	Marianne	12/01/1984	2 Rue de Dolton 14860 AMFREVILLE	T.H./T.F. TAXE EXPLOITANT AGRICOLE
<b>9</b>	M.	FOLTETE	Régis	25/06/1957	16, Rue du Jardin Baude 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>10</b>	Mme	LAGNIEL	Lucile	14/02/1971	15 Rue Guillaume de Ndie 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>11</b>	M.	LEDRU	Bernard	27/11/1953	14 Rue de la Basse Ecarde 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>12</b>	Mme	FABRE Docteur	Bernadette	20/07/1953	1 Rue Oger 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>13</b>	M.	BITOUN	Jean-Marie	19/05/1953	5 Rue du Clos St Mathieu 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
<b>14</b>	Mme	FAYOL	Sylvie	24/01/1964	7 Impasse de la co- quette 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.

15	M.	CHESNEAU	Jean-Marc	06/11/1960	13 Rue du Gable Harel 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
16	Mme	BENIS	Catherine	12/12/1962	24 Bis le Plain 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
17	M.	CASTEL	Georges	22/05/1959	2 Allée de la Pom- meraie 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
18	Mme	MADELAINE	Pauline	09/01/1991	11 Rue du Moutier 14860 AMFREVILLE	T.H.
19	M.	AUBUCHOU	Philippe	13/04/1949	4 Rue de Dolton 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
20	Mme	DREVET-CHOT- TEAU	Stéphanie	21/12/1975	18 Route de Salle- nelles 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
21	M.	FONTAINE	Guillaume	03/03/1982	4 Bis Rue de la Haute Ecarde 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
22	Mme	NUYTEN	Brigitte	28/08/1959	6 Le Plain 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
23	M.	FOSSE	Guy	10/09/1942	3 Route de Bavent 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.
24	Mme	DUCHESNE ép. VIEL	Véronique	21/11/1963	4 Allée des Tilleuls 14860 AMFREVILLE	T.H. T.F.

Monsieur le Maire rappelle que la liste est paritaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### 2020/60 – Avenant au contrat d'assurance

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu de la délibération N° 2018/29 concernant l'approbation et la signature constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché public de prestations d'assurance avec la communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

La commune s'est engagée auprès de la société SMACL, au travers du marché N°2019-001 en date du 26 décembre 2018, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Au vu de l'augmentation de la sinistralité survenu au titre de 2019 et de 2020, par rapport à l'analyse qui avait été faite en 2018. La société SMACL demande la révision des conditions d'assurance ou la résiliation du contrat de dommage aux biens lot N°1 Dommages aux biens et risques annexes.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal, à accepter la proposition d'avenant au contrat.

Cette révision passe par une modification du contrat à échéance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une majoration de 70% de la cotisation qui serait portée à 3542.63 € HT /an pour l'assurance à périmètre identique des risques assurés à ce jour et application d'une franchise de 500 €, pour tout sinistre relevant des garanties.

<b>VOTANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
14	14	0	0

**Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.